

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(/ I S A S :

D.B.

D.C.F.

DU 23 MARS 1978
DÉCRET N° 78/226 /MTJ.SGFPT.DFP.4/5/15
portant intégration et nomination de Mon-
sieur TCHICAYA-POATY Isaac, Professeur de
CEG Contractuel dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.-

- {/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 25.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 64-165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 26.6.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 67-304/MT.DGT. du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u l'ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n° 5359/MT.DGT.DCGPCE du 20.7.1977 portant reclassement et nomination de Monsieur TCHICAYA-POATY Isaac;
(/u la lettre n° 2389/MEN.SGEN.DPAA du 24.11.1977 transmettant la demande introduite par l'intéressé;

D E C R E T E :

..../....

des dispositions

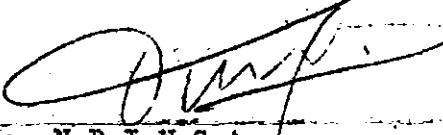
ARTICLE 1ER. - En application du décret n° 67-304 du 30.9.1967 susvisé, Monsieur TCHICAYA-POATY Isaac, né le 10 Mai 1953 à Bangassou, Professeur de CEG Contratuel de 1^o échelon, catégorie B, échelle 6, indice 710 en service au CEG MAFOUA Virgile à Brazzaville, titulaire de la Licence en Droit obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2^o. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date de la rentrée scolaire 1977-1978, et de la soldes à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera/-

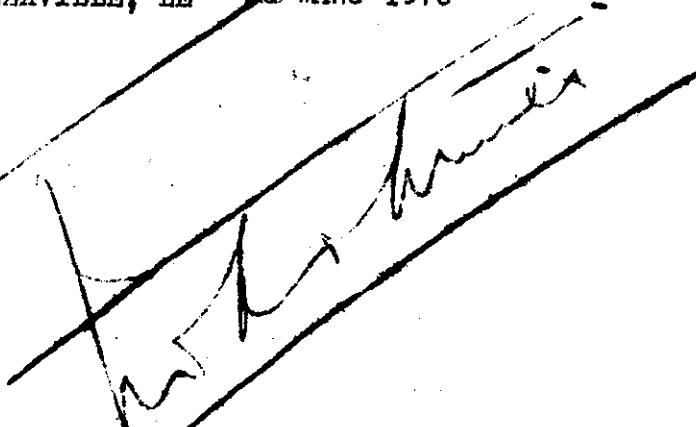
BRAZZAVILLE, LE 25 MARS 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

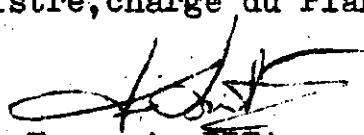
Le Ministre de l'Education Nationale,


Antoine N D I N G A.

P. Le Ministre des Finances en mission,
Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan.


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la Justice,


François BITA.


Alphonse MOUISSOU-POUATI.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	4
SGFPT.BST	1
D.B.	4
D.C.F.	1
MEN	1
SGEN	2
DPAA	2
CEG MAFOUA VIRGILE	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2